

# COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal  
Séance du 26 septembre 2024 à 10 h

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L. 2121-25  
Du Code des Collectivités Territoriales.

**Présents** : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, LABONNE Jean-Louis, BERINGS Ludgerus, DAVID Pierre, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky

**Absentes excusés** : VIGNAL Sonia, DESMOULINS Michel, DELAHAYE Diana

BERINGS Ludgerus a été désigné secrétaire de séance

VIGNAL Sonia, a donné son pouvoir à DESMOULINS, Muriel  
DESMOULINS Michel, a donné son pouvoir à LABONNE Jean-Louis  
DELAHAYE Diana, a donné son pouvoir à DAVID Pierre

Le compte-rendu du dernier conseil du 20 juin 2024 est soumis à l'approbation du conseil :

VOTES :      10 POUR      0 CONTRE      0 ABSTENTIONS

### **1/Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurance 2025 – 2028**

Les contrats d'assurances arrivent à échéance 31/12/2024 et il est nécessaire de renouveler le marché des assurances pour la période de 01/01/2025 au 31/12/2028. Il est décidé de confier cette mission à la SARL MG AUDIT ASSUR.

VOTES :      10 POUR      0 CONTRE      0 ABSTENTIONS

### **2/Approbation rapport concernant l'assainissement non collectif**

Le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, le conseil municipal approuve ce rapport.

VOTES :      10 POUR      0 CONTRE      0 ABSTENTIONS

### **3/Approbation de la modification des statuts de la Com Com de St. Yrieix.**

Le Maire donne lecture de la délibération de la Com Com de Saint Yrieix approuvant la modification de leurs statuts, concernant la compétence 'd'autorité organisatrice de la petite enfance'. Le Conseil Municipal approuve cette modification.

VOTES :      10 POUR      0 CONTRE      0 ABSTENTIONS

#### **4/Renouvellement adhésion au service médecine préventive (CDG 19)**

Le Maire propose au conseil de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 19 et de passer une nouvelle convention de partenariat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31/12/2027

VOTES :        10 POUR        0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

#### **5/ Approbation projet et devis pour l'installation d'une alarme à la Mairie**

Le Maire présente au conseil un devis pour l'installation d'une nouvelle alarme au sein de la mairie et de l'APC (Entreprise SRI pour un montant de 1 985 €) suite à l'intrusion et à l'effraction commise cet été dans l'office de tourisme. Le Maire rappelle qu'il y a urgence car sans alarme, les dégâts peuvent pas être couverts par notre assureur. La Mairie possède déjà une installation, mais qui ne fonctionne pas actuellement, voire si réparation possible, chercher le fournisseur d'origine, avant de se prononcer sur ce nouvel investissement.

VOTES :        10 POUR        0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

#### **6/Adhésion à la Charte Qualité, patrimoniale et environnementale des Plus Beaux Villages de France**

Sous certaines conditions, qui ont été longuement discutées, et après une inspection effectuée au printemps 2024, Ségur-le-Château est invité à rester membre des Plus Beaux Villages de France pour les six prochaines années. Cela a été communiqué par courrier le 12 août de cette année. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la convention d'adhésion à la Charte qualité patrimoniale et environnementale des PBVF.

VOTES :        10 POUR        0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

#### **7/ Gestion du gîte communal : renouvellement adhésion à Gîte de France**

Les frais d'inscription auprès de Gîtes de France s'élèvent à 315 € l'année. Pour la saison 2023, cela a généré 2 réservations, et en 2024, 1 réservation (de 3 jours). L'année dernière, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire le gîte sur AirBnB en 2024. Cela a conduit à 12 réservations cette année (soit un total de 68 jours). Le conseil décide de renoncer à l'inscription auprès de Gîtes de France et rester uniquement sur AirBnB.

VOTES :        10 POUR        0 CONTRE        0 ABSTENTIONS

#### **8/Questions Divers.**

- Adhésion Terres de Corrèze

Le Maire souhaiterait adhérer à cette structure comme discuté pendant notre réunion de 20 juin 2024. Il s'agirait dans ce cas d'une inscription supplémentaire.

Il a été communiqué au maire que les frais pour cette inscription s'élèvent à 4000 € par an. Il

informe le Conseil Municipal qu'il trouve ce montant trop élevé. Le Conseil est d'accord avec lui. Le maire annonce qu'il poursuivra les discussions et nous tiendra informés des progrès et de toute nouvelle proposition.

- Location Salle Polyvalente

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande d'un groupe de théâtre pour utiliser la salle polyvalente les lundis soirs de 18h à 20h. Tout le monde trouve que c'est une bonne idée. Un contrat avec location de 100 € sera activé étant précisé que les travaux de la salle polyvalente peuvent à tout moment stopper temporairement ce contrat.

- Mur de soutien parking du bois

Le maire nous avait informés lors de la réunion précédente (20 juin 2024) que une partie du mur était en train de s'effondrer. Il avait reçu un devis pour les réparations d'un montant de 12 180 €. Après avoir décidé lors de cette réunion de demander d'autres devis, le maire informe le Conseil qu'il a reçu une nouvelle offre de l'entreprise Lespinas Maçonnerie pour les réparations (dans une forme modifiée) de 3 360 €. Une décision définitive sera prise lors de la prochaine réunion.

- 3eme tranche d'éclairage électrique - publique

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous en fin de semaine pour faire établir des devis pour l'éclairage sur les routes encore non équipées, à savoir une partie de la Rue du Bois Pavé, la Route du Cimetière, les parkings face au cimetière et la mise en place de coffrets d'attente de part et d'autre du chemin piétonnier situé sous le terrain des culs noirs..

- Circulation et vitesse dans le Bourg

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il est actuellement en train d'examiner des propositions pour limiter la vitesse et augmenter la sécurité. Il y a par exemple une proposition de limiter la vitesse à 20 km/h sur la Rue des Claux et de part et d'autre du carrefour situé place des Claux et du restaurant 'La Part des Anges'. Au cours des prochains mois, le Conseil Municipal étudiera une proposition complète concernant la sécurité routière, les vitesses maximales et les mesures associées. Un rapport a été fait par la Direction des Routes concernant la fréquentation et la vitesse sur une période de 15 jours.

- Utilisation du Parking du Bois comme raccourci par des voitures

Jean-Louis LABONNE demande si nous pouvons prendre des mesures pour éviter que cette route soit utilisée comme raccourci. Nous allons examiner cela. Le Maire propose de fournir gratuitement une barrière métallique et de l'installer dans le haut du parking obligeant ainsi les petits malins à effectuer une marche arrière de 300 mètres. Cette barrière serait fermée dans la morte saison et signalée par le pose de rubalise au niveau de l'horodateur.

- Nuisances sonores

Le Maire informe le Conseil qu'une plainte et trois courriers ont été déposés à la Mairie contre le Ruelle par des habitants de Ségur. Le Maire a proposé un entretien avec Tony, gérant de la Ruelle pour rechercher les bonnes solutions dans le courant de la semaine. Le sous préfet a fait parvenir à la mairie 2 textes de loi visant les nuisances sonores afin de faire respecter la réglementation. Le Maire prendra rendez-vous avec le sous préfet pour rechercher les mesures appropriées.

- Parking du Gîte communal  
DESMOULINS Muriel demande si c'est possible de prendre des mesures pour que la place de stationnement des locataires du gîte communal soit libre pour eux tout le temps. Cet emplacement est régulièrement pris par les habitants les plus proches qui se reconnaîtront.
- Début des travaux ancien local Magnoux  
Les travaux devraient démarrer début 2025. Le dossier d'urbanisme a été envoyé le 27 septembre 2024.
- Ouverture – fermeture et petit entretien de l'église  
Pierre DAVID informe le Conseil qu'il faut trouver une solution pour cela car actuellement c'est que lui qui en est responsable. Qui donc peut se charger de l'ouverture et de la fermeture des portes ?

La séance est levée à 12 h